

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 53

N°101

En exercice : 53

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Présents : 44

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 JUIN 2021

**L'AN deux mille vingt et un, le 10 juin**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 4 juin 2021, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCKET, Maire.

Etaient présents : FRANCKET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean Paul, OZHAN Mizgin, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean jacques, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, BUTT Zishan, YONNET-SALVATOR Evelyne, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Monsieur Thierry AUGY

Monsieur Samuel MARTIN

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Alain DESCAMPS

Monsieur Zayen CHIKHDENE

Monsieur Dominique DANDRIEUX

Madame Maryse EMEL

Monsieur Miguel MONTEIRO

Monsieur Lewis CHARTIER

Monsieur Pierre SACK

Madame Margaux HOUIS

Madame Sandrine DESIR

Madame Nadege NIFEUR

Monsieur Marc GUERRIEN

Madame Safia BOUCHA

Monsieur Jean jacques KARMAN

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Anthony DAGUET

---

Secrétaire de séance : Monsieur Samuel MARTIN

---

Direction Générale Adjointe Développement/ MAIRE/Chargé de missions

**OBJET : Protocole d'intervention entre la Commune d'Aubervilliers et la SIFAE pour lutter contre la dégradation du tissu pavillonnaire**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Michel HADJI-GAVRIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le projet de protocole d'intervention entre la SIFAE et la Commune d'Aubervilliers pour lutter contre la dégradation du tissu pavillonnaire,

Considérant la volonté de la Commune de lutter contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil,

Considérant que la SIFAE a été constituée pour accompagner les collectivités dans la lutte contre l'habitat indigne,

Considérant que la SIFAE, créée le 5 février 2021, a pour objet :

- La mise en œuvre d'opérations de « traitement de zones pavillonnaires dégradées », intégrant notamment la requalification de logement pavillonnaires du fait de problèmes de sur-occupation, d'insalubrité ou d'exploitation par des marchands de sommeil
- L'acquisition et la mise à disposition de fonciers bâtis ou non, pour la production de logements abordables, notamment en accession libre ou accession sociale à la propriété, tout en préservant leur accessibilité économique sur le long terme, au fil des locations et des reventes,

Considérant que la signature d'un protocole d'intervention permet d'engager la Commune dans une démarche partenariale et concertée avec la SIFAE, visant à protéger le tissu pavillonnaire, à enrayer sa dégradation et à développer pleinement ses atouts,

Considérant qu'à ce titre, la SIFAE réalisera une veille sur les secteurs identifiés (soit l'ensemble des zones pavillonnaires du PLUI à l'exclusion de celles concernées par le périmètre d'intervention de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France en vigueur) avec une communication régulière avec les professionnels locaux pour être informés des éventuelles mises en vente (agences immobilières, notaires, adjudication, etc.),

Considérant que la SIFAE pourra intervenir par acquisition amiable en proposant un projet de transformation en lien avec les attendus et finalités qui devront être partagés avec la collectivité,

Adoption à l'unanimité par 53 pour

**DELIBERE :**

**APPROUVE** le protocole d'intervention entre la SIFAE et la Commune d'Aubervilliers pour lutter contre la dégradation du tissu pavillonnaire,

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer le protocole d'intervention entre la SIFAE et la Commune d'Aubervilliers

**DIT** qu'ampliation de la présente délibération est adressée à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis ainsi qu'à la Présidente de la SIFAE dont le siège est situé au 4 – 14 rue Ferrus – 75014 Paris.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil – 7 rue Catherine Puig – 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte.

**Reçue en préfecture le : 18/06/21**

**Accusé en préfecture :**

**93-219300019-20210610-lmc120312-DE-1-1**

**Publiée le : 18/06/21**

**Certifiée exécutoire : 18/06/21**

Le Maire,  
Karine FRANCLLET

